

**SELARL JURIS MONT BLANC**  
**STE D'AVOCATS AU BARREAU DE BONNEVILLE**  
**21, Avenue de la Libération - 74300 CLUSES**  
**tél. : 04.50.96.15.74, fax. : 04.50.98.30.52**

**Vente aux enchères publiques en 3 lots distincts, de biens et droits immobiliers sur la Commune de SAMOËNS (74340) consistant en une parcelle de terrain à usage de pré en zone à urbaniser (lot 2), plusieurs parcelles en montagne à valoriser en bloc en zone naturelle (lot 3), et plusieurs parcelles de terrain à usage agricole (lot 4)**

**Fixée au jeudi 5/11/2020 à 14h00, à l'audience de vente de Madame le Juge de L'Exécution, chargée des Saisies Immobilières près le Tribunal Judiciaire de Bonneville (74130), Palais de Justice, 18, Quai du Parquet**

A la requête de la SELARL Me Luc GOMIS, Mandataire Judiciaire, dont le siège est sis 5, Rue François Morel, 74200 THONON LES BAINS, agissant en sa qualité de liquidateur judiciaire de Mme Marie MONNIER veuve BUCZ à ce désignée par jugement du Tribunal de Grande Instance de BONNEVILLE statuant en matière commerciale et de procédures collectives en date du 3/10/1990, ayant pour Avocat constitué la SELARL JURIS MONT BLANC, agissant par Me Christelle ABAD-PERNOLLET, sa co-gérante en exercice,

**DESIGNATION DES BIENS :**

**Lot n°2 de la vente :** une parcelle de terrain usage de pré en zone à urbaniser, cadastrée Commune de SAMOËNS (74340), Lieudit « Le Vionnet », Section B, n° 3058 (1a 90 ca)

**Lot n°3 de la vente :**

Parcelles situées en montagne sur le versant Est du Massif du Criou, à valoriser en bloc, situées en zone naturelle, cadastrées Commune de SAMOËNS :

- Lieudit « les Aiguilles » section B, n°43 (7a 94ca) - lande roche,
- Lieudit « les Aiguilles » section B, n°50 (7a 95ca) - lande roche,
- Lieudit « les Aiguilles », section B, n°56 (11a 07ca) - lande roche,
- Lieudit « les Aiguilles », section B, n°57 (7a 89ca) - lande roche,
- Lieudit « Moranche », section B, n°69 (2a 33ca) - lande roche,
- Lieudit « Moranche », section B, n°98 (4a 57ca) - lande roche,
- Lieudit « Moranche », section B, n°107 (17a 33ca) - lande,
- Lieudit « En Barme », section B, n°118 (19a 45ca) - lande,
- Lieudit « En Barme », section B, n°120 (10a 12ca) - lande roche,
- Lieudit « En Barme », section B, n°128 (5a 65ca) - lande,
- Lieudit « Le Crêt », section B, n°141 (9a 07ca) - lande,
- Lieudit « La Combe du Rocher Noir », section B, n°185 (10a 39ca) - lande,
- Lieudit « La Roche », section B, n°501 (22a 56ca) - bois,
- Lieudit « Les Coudrays », section B, n°581 (5a 43ca) - lande,
- Lieudit « Les Coudrays », section B, n°588 (3a 17ca) - lande,
- Lieudit « Les Coudrays », section B, n°594 (8a 85ca) - lande,
- Lieudit « Florence », section B, n°663 (1a 35ca) - lande,
- Lieudit « Corbet », section B, n°805 (2a 35ca) - lande,
- Lieudit « Corbet », section B, n°806 (3a 49ca) - lande,
- Lieudit « Le Lapieu », section B, n°839 (17a 67ca) - lande,
- Lieudit « Le Lapieu », section B, n°849 (1a 14ca) - lande,
- Lieudit « Le Lapieu », section B, n°859 (3a 58ca) - lande,
- Lieudit « Le Lapieu », section B, n°874 (11ha 25a 26ca) - lande,

- Lieudit « Le Lapieu », section B, n°891 (0a 20ca) - sol,
- Lieudit « Le Lapieu », section B, n°893 (0a 50ca) - sol,
- Lieudit « Le Lapieu », section B, n°894 (2a 38ca) - lande,
- Lieudit « Les Achenives du Coudray », section B, n°1030 (3a 41ca) - lande,
- Lieudit « Les Coudrays », section B, n°1039 (16a 26ca) - lande,
- Lieudit « Le Planet », section B, n°1119 (1a 93ca) - lande,
- Lieudit « Le Faix », section B, n°1158 (11a 72ca) - bois,
- Lieudit « Le Faix », section B, n°1170 (2a 24ca) - bois,
- Lieudit « Le Reposoir », section B, n°1361 (14a 19ca) - bois,
- Lieudit « Les Planchons », section B, n°1424 (1a 17ca) - bois,
- Lieudit « La Verdana », section B, n°1647 (3a 62ca) - bois,
- Lieudit « L'Huche », section B, n°1658 (6a 75ca) - pré,
- Lieudit « L'Huche », section B, n°1663 (2a 06ca) - bois,
- Lieudit « Le Gerdil », section B, n°1718 (11a 88ca) - pré,
- Lieudit « Le Gerdil », section B, n°1740 (13a 86ca) - pré,
- Lieudit « La Roche », section B, n°3169 (14a 63ca) - bois,
- Lieudit « Le Lapieu », section B, n°3203 (0a 40ca) - lande,
- Lieudit « La Charionde », section C, n°263 (23a 83ca) - lande roche,
- Lieudit « La Charionde », section C, n°283 (44a 24ca) - lande roche,
- Lieudit « La Charionde », section C, n°287 (6a 46ca) - lande roche,
- Lieudit « Sangla », section C, n°559 (26a 20ca) - bois,
- Lieudit « Bemand », section C, n°775 (17a 82ca) - bois,
- Lieudit « Le Creux du Nant », section C, n°903 (9a 54ca) - bois,
- Lieudit « Le Creux du Nant », section C, n°906 (10a 19ca) - bois,
- Lieudit « La Combe », section C, n°1108 (11a 53ca) - bois,
- Lieudit « Les Basses », section C, n°1155 (5a 90ca) - bois,
- Lieudit « Les Basses », section C, n°1164 (3a 37ca) - bois,
- Lieudit « Les Basses », section C, n°1180 (0a 95ca) - pré,
- Lieudit « Les Basses », section C, n°1182 (2a 75ca) - pré,
- Lieudit « Les Basses », section C, n°1183 (5a 18ca) - bois,
- Lieudit « Bon Essert », section C, n°1245 (2a 95ca) - bois,
- Lieudit « Bon Essert », section C, n°1254 (6a 65ca) - bois

#### **Lot n°4 de la vente :**

Diverses parcelles de terrain à usage agricole et labourables, cadastrées Commune de SAMOENS :

- Lieudit « Les Gorges », section ZC, n°18 (83a 84ca),
- Lieudit « La Vola », section ZB, n°72 (15a 12ca),
- Lieudit « Le By », section ZB, n°56 (20a 50ca),

le tout décrit dans le rapport d'expertise dressé par Mr DUMAS le 16/6/2006 annexé au cahier des charges de la vente, déposé le 21/8/2020 au secrétariat-greffe du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74) sous le n°20/00791, où chacun peut en prendre connaissance.

**VISITE** : aucune visite organisée compte tenu de la nature des biens (*parcelles accessibles*)

**MISES A PRIX** : avec faculté de baisse de quart en quart en cas de désertion d'enchères

**Lot 2 de la vente : 4.600,00 €** (*quatre mille six cents Euros*)

**Lot 3 de la vente : 5.100,00 €** (*cinq mille cents Euros*)

**Lot 4 de la vente : 22.000,00 €** (*vingt-deux mille Euros*)

**OCCUPATION** : il résulte du rapport d'expertise que les pâtures et landes seraient partiellement exploités en qualité d'alpage.

**ENCHERES :** En conformité de l'article R322-40 du Code des Procédures Civile d'Exécution, les enchères ne pourront être portées que par le Ministère d'un Avocat au Barreau de BONNEVILLE.

**RENSEIGNEMENTS :**

1 – au Greffe du service des saisies-immobilières du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (tél. : 04.50.25.48.00)

2 – au Cabinet de la SELARL JURIS MONT BLANC, Avocat poursuivant (tél. : 04.50.96.15.74)

Fait et rédigé à CLUSES, le 9 octobre 2020

Pour la SELARL JURIS MONT BLANC, Me C. ABAD-PERNOLLET